



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès à la gynécologie médicale

Question écrite n° 15634

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrère attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'accès à la gynécologie médicale. Le rétablissement de cette spécialité en 2003 a été l'aboutissement d'un long combat, témoignant de son importance dans le suivi spécifique de la santé des femmes. Depuis lors, les besoins n'ont cessé de croître, comme en attestent notamment les travaux et échanges auxquels il a pu participer dans le cadre de la commission relative à la natalité. Dans ce contexte, la décision de stabilisation, voire de réduction, du nombre de postes ouverts en 2025, fixé à 80, suscite des interrogations. À ce jour, M. le député ne dispose pas d'éléments précis quant aux positions exprimées par les doyens des facultés de médecine sur ce sujet, ni sur l'autorité à l'origine de cette décision. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser les fondements de cette orientation et de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de mieux prendre en compte les besoins en gynécologie médicale et de garantir un accès renforcé ainsi qu'une prise en charge optimale de la santé des femmes sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Bonnecarrère](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15634

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2026](#), page 4766